



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Présents : 49Votants : 62Pouvoirs : 13 (cf. liste annexe)Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈSDate de la convocation du Conseil de Communauté : 28 novembre 2025Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des fêtes de Champetières

Délibération n°28

CONVENTION DE PARTENARIAT DES ESPACES FRANCE SERVICES AVEC
L'ASSOCIATION « TOUS MOBILES, LE RÉSEAU SOLIDAIRE EN LIVRADOIS
FOREZ »

Vu le Décret n° 2019-850 du 20 août 2019 relatif aux services de transport d'utilité sociale ;

Vu la délibération n°20 du 25 septembre 2025 relative à la représentation d'ALF dans l'association « Tous mobiles, le réseau solidaire en Livradois Forez » ;

Considérant qu'ALF, via ses Espaces France Services, va jouer un rôle majeur dans la mise en place du Transport d'Utilité Sociale (TUS) porté par l'association « Tous mobiles, le réseau solidaire en Livradois Forez » en s'engageant à :

- relayer l'information sur le service auprès de leurs usagers.
- renvoyer les usagers ayant des réclamations à faire vers le service vers l'association Tous Mobiles en LF.
- accompagner les usagers dans leur préinscription au service.
- informer ses usagers sur la possibilité de devenir conducteur bénévole.
- recueillir les formulaires de demande de préinscription (bénéficiaire) et d'adhésion (bénévole) et les envoyer directement par mail à la personne référente du service.
- recueillir et conserver la contribution financière des bénéficiaires et les remettre à un salarié de la Plateforme mobilité 63 ou Détours lors de son passage.
- notifier le temps passé pour assurer cette mission afin de le valoriser dans le bilan annuel dressé au cours de l'Assemblée Générale.

Considérant qu'il faut formaliser le partenariat de la communauté de communes Ambert Livradois Forez via les Espaces France Services avec l'association « Tous mobiles, le réseau solidaire en Livradois Forez » ;



Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association « Tous mobiles, le réseau solidaire en Livradois-Forez » ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 15 décembre 2025